



PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n ° DDT-SGREB-BAB 2015-017

signé par

Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir

le 17 décembre 2015

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité
Bureau de l'agro-biodiversité**

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n°2013339-0003 en date du 05 décembre 2013 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage



PREFET D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale
des Territoires

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE N°2013339-0003 EN DATE DU 05 DECEMBRE 2013
PORTANT RENOUELEMENT DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE**

**LE PREFET D'EURE ET LOIR,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R.421-29 à R.421-32 ;

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;

VU le décret 86-330 du 7 mars 1986 modifié par le décret n° 87-440 du 19 juin 1987, portant institution des conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage ;

VU le décret n° 2001-53 du 27 juin 2001 relatif aux conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage et aux fédérations des chasseurs modifiant le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2003-768 du 1^{er} août 2003 relatif à la partie réglementaire du livre II du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et missions des Directions Départementales Interministérielles ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et missions des Directions Régionales de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 940 du 1^{er} septembre 2006 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2010-321 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-0051 du 7 décembre 2009 modifié, relatif à la nomination des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2015 portant délégation de signature au profit de M. Sylvain REVERCHON Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

VU les désignations effectuées par la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure-et-Loir, l'Association des Piégeurs Agréés d'Eure-et-Loir, le Syndicat des Forestiers Privés d'Eure-et-Loir, l'Office National des Forêts – Agence Interdépartementale Centre-Val de Loire, l'Association des Maires d'Eure-et-Loir, l'Association Hommes et Territoires, le Muséum des Sciences

Naturelles et de Préhistoire de Chartres, le Musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de Châteaudun, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2015 portant délégation de signature au profit de M. Sylvain REVERCHON Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur DE SCHONEN, Président du syndicat de la propriété rural ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est renouvelée.

ARTICLE 2 :

L'article 2 de l'arrêté n° 2013339-0003 en date du 5 décembre 2013 est modifié comme suit :
Désignation des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, présidée par le Préfet ou son représentant, est constituée des membres suivants :

a) 4 représentants de l'Etat (es-qualité) et de ses établissements publics :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie ou son représentant ;

b) 11 représentants des intérêts cynégétiques :

M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (es-qualité)

M. LESAGE Jackie
2, avenue du Général Leclerc
28120 ILLIERS COMBRAY

M. HURBE Jean-Pierre
34 bis, rue du bout aux Anglois
28300 JOUY

M. de PRUNELE Jacques
Saint Germain
28310 FRESNAY L'EVEQUE

M. MARDELET Xavier
1 bis, rue des 3 Fleurs
28150 MOUTIERS EN BEAUCE

M. CARE François
Le Goguelin
Feuilleuse
28170 DAMPIERRE SUR BLEVY

M. BLIN Daniel
2, rue Creuse
28630 THIVARS

M. GANDIN Didier
5, Montabizard
28120 EPEAUTROLLES

M. BATAILLE Frédéric
Beaufrançois
28120 EPEAUTROLLES

M. BOUVART Xavier
16, place du marché
28120 ILLIERS COMBRAY

M. LE GUILLOUS Patrick
8, le Coudray
28410 SAINT LUBIN DE LA HAYE

c) 2 représentants des piégeurs :

M. PICARD François
17, impasse de la Vigne
28300 CLEVILLIERS

M. BOMMET Dominique
95, route de Maintenon
28320 GALLARDON

d) 3 représentants de la propriété forestière :

Propriété forestière privée :

Titulaire

M. ROUZIES Dominique
1, rue du puits de l'Ours
28000 CHARTRES

Suppléant

M. de ROUGE Bertrand
Baronville
28700 BEVILLE LE COMTE

Office National des Forêts :

Titulaire

Mme de VILLEBONNE Dominique
Agence Interdépartementale Centre-
Val de Loire
Parc technologique Orléans Charbonnière
100 Boulevard de la Salle
BP 22
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

Suppléant

M. RICHER Olivier
Agence Interdépartementale Centre-
Val de Loire
Parc technologique Orléans Charbonnière
100 Boulevard de la Salle
BP 22
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

Propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier (départemental ou communal)

M. BOISARD Michel
Conseiller Général
1, square des jardiniers
28800 BONNEVAL

e) 9 représentants des intérêts agricoles :

M. le Président de la Chambre d'Agriculture (es-qualité)

Représentants la Chambre d'Agriculture :

Titulaire

M. BOUDET Arnaud
4, route d'Auneau
28700 UMPEAU

Suppléant

M. JOSEPH Patrice
10 Villepéroux
28140 COURBEHAYE

Représentants la FDSEA - JA :

M. CINTRAT Christian
Les Terres Douces
28240 SAINT VICTOR DE BUTHON

M. BAUBION Thomas
Chamblean
28500 GARNAY

M. NOUVELLON Benoît
Le Breuil
28800 TRIZAY LES BONNEVAL

Représentants la Coordination Rurale :

Titulaire
M. CARRE Vincent
20, rue de Varize
28000 CHARTRES

Suppléant
M. MICHAU Dominique
5, rue Tournailles
Sénarmont
28300 BAILLEAU L'EVEQUE

Représentant les éleveurs de petit gibier :

M. PELLETIER Thibault
11, rue du Prieuré
Bilheux
28170 ECUBLE

Représentant la propriété rurale et privée :

Titulaire
M. DE FELCOURT Claude
Boismean
28290 ARROU

Suppléant
M. DESCHONEN Olivier
15 rue freycinet
75116 PARIS

Représentant les bailleurs de baux ruraux :

M. GOUSSARD Daniel
1, rue Nationale
28310 TOURY

- f) 1 représentant d'une association agréée au titre de l'article L.141- 1 du code de l'environnement active dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :

Représentant l'association Hommes et Territoires :

M. TONNELIER Daniel
36, rue de l'Arsenal
Boigneville
28130 YERMENONVILLE

- g) 3 personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :

M. BOUDIER Pierre
5 bis, boulevard de la Courtille
28000 CHARTRES

Représentant le Musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de Châteaudun :

Mme RODRIGUEZ Anna
12, rue Fontaine Marie
28220 DOUY

Représentant Centre Régional de la Propriété Forestière :

Titulaire

M. LAPORTE Marc
CRPF Ile de France-Centre
2701, route d'Orléans
18230 ST DOULCHARD

Suppléant

M. Antoine de LAURISTON
CRPF Ile de France-Centre
43, rue du Bœuf St Paterne
45000 ORLEANS

En cas d'indisponibilité d'un membre titulaire, son remplacement pourra être assuré par le suppléant désigné ou à défaut, par un autre membre titulaire de son collègue mandaté à cet effet.

ARTICLE 3 : La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

ARTICLE 4 : Désignation des membres de la formation spécialisée "Indemnisation des dégâts de gibier"

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage désignera les membres de la formation spécialisée "Indemnisation des dégâts de gibier" qui comportera 5 représentants des agriculteurs et 5 représentants des chasseurs pour les dossiers concernant l'indemnisation des dégâts aux cultures et récoltes agricoles et 3 représentants des forestiers et 3 représentants des chasseurs pour les dossiers concernant l'indemnisation des dégâts aux forêts.

ARTICLE 5 : Durée du mandat

Les membres de la commission sont nommés pour trois ans à compter de la date de l'arrêté initial à savoir le 5 décembre 2013. Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

CHARTRES, le

17 DEC. 2015

Le Directeur Départemental des Territoires,



Sylvain REVERCHON

Voies et délais de recours :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.